

Séance du 17 février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.L de LAPOUYADE s'est réuni à l'auditorium de Lapouyade, sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit.

Mr DUGAS Yannick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Le conseil Syndical procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le trésorier explique que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'arrêter définitivement les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

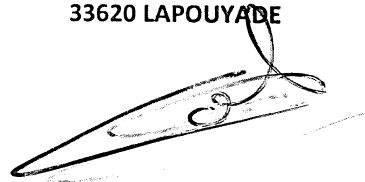
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit

**ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE**



Séance du 17 février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.L de LAPOUYADE s'est réuni à l'auditorium de Lapouyade, sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit.

Mr DUGAS Yannick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASL ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

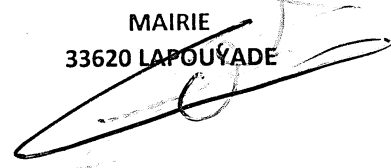
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit

**ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE**



Séance du 17 février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.L de LAPOUYADE s'est réuni à l'auditorium de Lapouyade, sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit.

Mr DUGAS Yannick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse, il est proposé de retenir la tarification suivante pour 2026 :

- Abonnement : appel au mois de juillet :
 - * 160,00 € HT / module
 - * 320,00 € HT / borne incendie
 - * 50,00 € HT / Module « non-utilisateur »

- Consommations :

Volumes utilisés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre : 0,13 € / m3,

Volumes utilisés entre le 1^{er} octobre et le 31 mai : 0,15 € / m3,

Les appels de consommations seront faits au mois de novembre, les volumes inférieurs à 100 m3 seront appelés avec les charges fixes de l'année suivante.

Le Syndicat, après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit

ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE
33620 LAPOUYADE

Séance du 17 février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.L de LAPOUYADE s'est réuni à l'auditorium de Lapouyade, sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit.

Mr DUGAS Yannick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit, se fait présenter la liste des souscriptions 2025 et les demandes de modifications reçues :

- Mr DUGAS Yannick demande à réduire ses souscriptions à 1 module « utilisateur » pour 2025 et convertir 9 modules en « non-utilisateur ».
- Il est constaté que les souscriptions de Mme ROBY Valérie sont de 8 modules alors que la souscription initiale pour un débit de 25 m3/h était normalement de 10 modules. Il est donc décidé de remettre la souscription de Mme ROBY Valérie à 10 modules.
- Mr PRADIER Michel précise avoir vendu sa propriété a Mr FRICHETEAU Benjamin et demande donc que la souscription du module d'irrigation soit facturée en 2026 au nouveau propriétaire.
- Les travaux d'extension du réseau vont permettre l'alimentation en eau de 2 nouveaux adhérents :
 - o Mr MAGNAN Pascal - 6 rue Gayet – 33390 Saint Androny pour 2 modules avec délégation de paiement à son fermier Mr DUCOS Paul - 3 B PICONNAT, 33620 LAPOUYADE.
 - o GFA de ROUTILLAS – BOUTILLAS - 33620 LAPOUYADE pour 48 modules avec délégation de paiement a son fermier EARL VAL DE SAYE – 4837 route de Bédenac, 33620 Lapouyade

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'approuver cette demande pour l'année 2025. Le syndicat valide la base de répartition suivante :

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		Module	Borne Incendie	Non Utilisateur
CATHERINAUD	PATRICIA	CATHERINAUD	PATRICIA	1	0	0
COMMUNE	DE LAPOUYADE	COMMUNE	DE LAPOUYADE	0	4	0
COMMUNE	DE LARUSCADE	COMMUNE	DE LARUSCADE	0	4	0
COMMUNE	DE MARCENAI	COMMUNE	DE MARCENAI	0	2	0
DESSERT	DOMINIQUE	DESSERT	DOMINIQUE	1	0	0
DUGAS	YANNICK	MEYNARD	ALAIN	1	0	9
EARL	DU MOULIN BORGNE	CATHERINAUD	PHILIPPE	0	0	19

Séance du 17 février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	1
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.L de LAPOUYADE s'est réuni à l'auditorium de Lapouyade, sous la présidence de Mr LATOUCHE Benoit.

Mr DUGAS Yannick est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		Module	Borne Incendie	Non Utilisateur
EARL	EQUITALARIS	FRADET	GUILLAUME	2	0	0
EARL	LES TROIS PIERRES	DENOEL	RICHARD	2	0	18
ROBY	VALERIE	ROBY	VALERIE	0	0	10
GFA	DES BARRIERES	GFA	DES BARRIERES	10	0	10
GIE	DES BROCS	VEOLIA		40	0	0
LABEYRIE	JEAN-PAUL	LABEYRIE	JEAN-PAUL	1	0	9
DUCOS	Paul	MAGNAN	Pascal	2	0	0
SARL	Château Bois Noir	SARL	Château Bois Noir	10	0	0
EARL	VAL de SAGE	GFA	DE ROUTILLAS	48	0	0
SARL	AGRI VI	SARL	AGRI VI	2	0	0
FRICHETEAU	BENJAMIN	FRICHETEAU	BENJAMIN	1	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

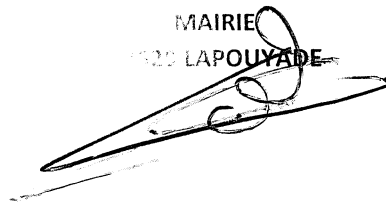
Pour Extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mr DUGAS Yannick



Le Président,
Mr LATOUCHE Benoit






Mairie de LAPOUYADE
Mairie
33620 LAPOUYADE



**ASL DE LAPOUYADE
MAIRIE 33620 LAPOUYADE**

Liste d'émargement du syndicat

Date : *17 FEVRIER 2026* **.....**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DESSENT DOMINIQUE 2 PINES 33620 TIZAC DE LAPOUYADE	Vice Président		
MR DUGAS YANNICK LIEU DIT 25 LES MICHENAUDS 33820 ST-SIERS SUR GIRONDE	Trésorier		
MR HUREL Olivier 103 RUE DES VIGNES 37620 LAPOUYADE	Membre		
MR LABEYRIE JEAN-PAUL 43 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 33620 LARUSCADE	Vice Président		
MR LATOUCHE BENOIT 478 ROUTE DE MARSAS 33620 LARUSCADE	Président		

POUVOIR

Je soussigné DESSENT DOMINIQUE , Syndic de L'ASL DE LAPOUYADE ,donne pouvoir à *Benoit*
M. Latouche de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 17 février 2026 à 10H00 et
prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Tizac de C* , le *10/02/2026*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Dessept